

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2019-156

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 17 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf le dix-sept du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, convoqué suite à l'absence du quorum de la séance du Conseil Communautaire du mardi 10 décembre 2019 à Assais les Jumeaux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Airvault, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

16 présents + 4 pouvoirs (20 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jean-Marie COLIN, Jacques METREAU, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Viviane CHABAUTY,
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER (Départ de M. MEUNIER)
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT (départ de Mme NOLOT)
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Jacques CHAUCHEAU
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

4 pouvoirs :

- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Claire SAINCOURT a donné pouvoir à Jacky JOZEAU
- ✓ Frédéric LIAIGRE a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Jean-Michel PROUST a donné pouvoir à Jean-Pierre CESBRON

Excusé (e) s : Lucette ROCHER, Ludovic BARREAU, Claire SAINCOURT, Mathias DIXNEUF, Céline PIGNON, Maryse BARIGAULT, Frédéric LIAIGRE, Jean-Michel PROUST

Jacques ROY a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 11 décembre 2019

AFFAIRES IMMOBILIERES
Echange de terrains sur le site du Cébron

- Vu la délibération communautaire D2019-099 du 10 septembre 2019
- Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale en date du 02 novembre 2018
- Vu la proposition du Département des Deux-Sèvres

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ D'annuler et remplacer la délibération sus-visée
- ✓ D'autoriser vis à vis du Département des Deux-Sèvres :
 - Acquisition de la parcelle bâtie cadastrée AM n°143 d'une superficie de 1 630 m² avec servitude de passage pour le montant de 22 000 €
 - Cession des parcelles nues cadastrées AM n°145, n°146, n° 147 et n°148 respectivement de 473 m², 3m², 3 m² et 695 m² soit 1 174 m² pour le montant de 3 522 €
 - La soulte à la charge de la CCAVT résultant de cet échange est donc de 18 478 €
- ✓ De confier aux services du Département des Deux-Sèvres l'acte administratif sous forme d'échange avec soulte
- ✓ D'Autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cet échange immobilier.

Airvault, le 17 décembre 2019
Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20191219-43-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-12-2019

Publication le : 19-12-2019

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48